



Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**DELIBERATION N° 03/2021  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER**

**Séance du 16 mars 2021**

**Liste des conventions conclues et signées par le directeur de l'Agence sur l'année  
civile 2020 non soumises à l'approbation du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D452-1 et D452-8,

Vu la délibération CA n° 31/2019 du 26 novembre 2019 relative à la détermination des catégories de conventions et dons et legs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration,

Considérant que le Conseil d'administration autorise le directeur de l'Agence à conclure et signer les catégories de conventions limitativement énumérées par délibération n° 31/2019 du 26 novembre 2019 sans approbation préalable,

Considérant que la même délibération prévoit une information de ces conventions au Conseil d'administration au moins une fois par an

**Article unique :** Prend acte des conventions conclues et signées par le directeur de l'Agence sur l'année civile 2020 non soumises à son approbation par la liste annexée à la présente délibération.

**Nombre de votants: 28**

**Pour : 23**

**Contre : 3**

**Abstention : 2**

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE

Bruno FOUCHER